



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Albi, le 31 mai 2021

Service de coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des affaires foncières

Affaire suivie par : Jacques PEISERT

Tél. : 05 63 45 61 83

Courriel : jacques.peisert@tarn.gouv.fr

La préfète

à

Monsieur le maire
de PUYCELSI

Objet : Projet de création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur les communes de Larroque et de Puycelsi.

Pj : - Une copie de l'arrêté préfectoral et de l'avis d'ouverture d'enquête.

- Deux exemplaires du dossier d'enquête (version papier et clé USB).

- Un registre d'enquête.

Vous voudrez bien trouver, en pièce jointe, copie de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2021 prescrivant l'ouverture, du **mardi 15 juin 2021 à 9 h 00 au vendredi 9 juillet 2021 inclus à 18 h 00**, d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable sur les communes de Larroque et de Puycelsi.

Le siège de cette enquête publique est fixé à la mairie de Puycelsi – Place de l'Ancien-Château 81140.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à l'accomplissement des formalités précisées ci-dessous qui vous incombent :

Avant le début de la période d'enquête :

⇒ **publier l'avis au public d'ouverture d'enquête**, ci-joint, aux endroits prévus à cet effet, et éventuellement par tout autre procédé, dans les délais et conditions fixés par l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2021, soit **au plus tard le vendredi 28 mai 2021** ainsi que pendant toute la durée de celle-ci, l'exécution de cette mesure de publicité devra être justifiée par un certificat de publication.

Pendant la période d'enquête :

⇒ **tenir le dossier d'enquête, en version papier, et le registre d'enquête à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, afin que le public puisse consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ;

⇒ **permettre la consultation** à toute personne intéressée, **via un poste informatique, du dossier d'enquête en version numérique (clé USB jointe)**, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public ;

⇒ **prendre toutes dispositions** pour permettre au **commissaire-enquêteur de recevoir les observations et propositions** écrites et orales du public **lors des permanences en votre mairie** aux dates suivantes :

<i>Mairies</i>	<i>Dates</i>	<i>Horaires</i>
Puycelsi	Samedi 19 juin 2021	9 h à 12 h
	Mardi 29 juin 2021	9 h à 12 h
	Mardi 6 juillet 2021	9 h à 12 h

⇒ **annexer au registre d'enquête les observations et propositions** qui pourront être transmises par voie postale à l'attention de Mme le commissaire-enquêteur à l'adresse de votre mairie, siège de l'enquête publique ;

⇒ **insérer dans le registre d'enquête les observations et propositions adressées sur la boîte électronique dédiée et retransmises** par mes soins.

A l'issue de la période d'enquête :

⇒ **annexer** au registre d'enquête le certificat d'affichage établi et signé par vos soins ;

⇒ **remettre**, sans délai, **au commissaire-enquêteur** le dossier d'enquête déposé en votre mairie, siège de l'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête qui sera clos par ce dernier.

Ultérieurement :

⇒ **tenir à la disposition du public copie du rapport et des conclusions** du commissaire enquêteur, **pendant un délai d'un an** suivant la clôture de l'enquête, dès qu'elle vous sera transmise par mes soins.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du personnel gestionnaire des lieux de consultation et du public, de renforcer les mesures sanitaires.

À cet effet, les gestionnaires des lieux de consultation adopteront les mesures suivantes dans la mesure du possible :

- Mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où sont disposés le registre d'enquête publique et le dossier ;
- Ne laisser introduire dans cette salle qu'une personne à la fois ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;
- Réalisation d'une désinfection et de l'aération du lieu de consultation à des intervalles réguliers.

Il est également conseillé au public d'apporter un stylo.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Pour la préfète, par délégation,
Le chef de bureau,


William LEFEBVRE

Copie à :

- *Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, responsable du projet de SPR*
- *Mme Marie-Christine FAURÉ, commissaire enquêteur*